

LEÇON 6: Empiètement

Lorsqu'il s'agit de se nourrir, la plupart d'entre nous comprennent la différence entre les aliments naturels et les aliments artificiels. Pour être franc, il existe peu d'aliments 100% artificiels. La plupart de ce que nous désignons comme des aliments artificiels sont des aliments vraiment naturels auxquels sont ajoutés divers ingrédients artificiels. Le sucre blanc peut être un aliment artificiel, mais il est fabriqué à partir de la plante naturelle de la canne à sucre. Même quelque chose d'aussi artificiel en apparence que le Coca-Cola est en grande partie fabriqué à partir d'eau naturelle pompée hors des puits. Le fait que l'introduction de trop d'ingrédients artificiels, et parfois toxiques, dans les aliments naturels est dangereuse, est abondamment prouvé par les nombreuses maladies que présentent les personnes qui consomment régulièrement de tels aliments. La leçon importante de cet exemple est celle de l'empiètement de ce qui est artificiel sur ce qui est naturel. Chaque fois que l'artificiel empiète sur le naturel, des problèmes ont tendance à s'ensuivre.

Pour éviter tout malentendu à l'avenir, commençons par une définition.

Empiéter

1. Entrer par étapes graduelles ou furtivement dans les possessions ou les droits d'autrui
2. Pour avancer au-delà des limites habituelles ou appropriées.

Ces deux définitions sont pertinentes pour les juridictions. En fait, c'est l'empiètement inapproprié qui est à l'origine de presque tous les problèmes de compétence, plus particulièrement lorsqu'une juridiction empiète illégitimement sur une autre.

Il existe deux types d'empiètements problématiques dans le domaine des juridictions artificielles :

1. Lorsque la juridiction de l'air ou de la mer empiète sur la juridiction du sol ou de la terre
2. Le contraire, lorsque la terre ou le sol empiète sur la mer ou l'air

Le premier type d'empiètement s'appelle une **intrusion**. Le deuxième type d'empiètement s'appelle une **transgression**. Il est à noter qu'il existe différents types d'empiètements acceptables qui ne sont pas considérés comme problématiques. Certains exemples sont :

- Lorsque la juridiction de la mer composée d'eau salée empiète sur les plus grandes voies navigables d'eau douces du sol pour créer des voies navigables intérieures.
- Lorsque des ports maritimes sont créés sur la juridiction de la terre pour être utilisés comme ports sûrs par la juridiction de la mer.
- Lorsque les chemins de fer de la juridiction de la mer sont construits sur la juridiction de la terre pour transporter des marchandises en mer à l'intérieur des terres où il n'y a pas de voie
- Lorsque la juridiction de la terre est utilisée pour accueillir les aéroports et les pistes d'atterrissage de la juridiction de l'air.

En cas d'empiètement, vous remarquerez une division claire des compétences. La mer liquide et l'air gazeux d'une part, et la terre et le sol solides d'autre part.

Cette division fondamentale est le résultat des conditions suivantes :

- La terre et le sol **sont** l'habitat naturel de l'homme
- La mer et l'air **ne sont pas** l'habitat naturel de l'homme.

Par conséquent, une séparation doit être faite entre ces deux types d'habitats fondamentalement différents, afin que l'homme puisse maintenir deux systèmes divergents mais nécessaires pour gérer les besoins de chaque habitat.

Un système naturel et légitime de droits privés pour les juridictions du sol et de la terre, pour maintenir l'homme en harmonie avec son habitat naturel; et un système artificiel et légal de privilèges publics pour les juridictions de la mer et de l'air, afin de maintenir les constructions juridictionnelles artificielles et conceptuelles de l'homme sous un contrôle adéquat et dans leurs limites respectives.

Ce n'est qu'en maintenant le bon fonctionnement de ces deux systèmes (légitime et légal) que les infractions et les transgressions peuvent être adéquatement atténuées et compensées lorsqu'elles se produisent. Pour que tout fonctionne bien entre les deux systèmes, il faut utiliser une interface spéciale qui fait l'objet de la prochaine leçon.

Ce graphique (PDF) met en évidence certains des principaux problèmes d'empiètement qui se posent actuellement [LECON-6-EMPIETEMENT.pdf](#)

Revision #3

Created 12 May 2025 02:29:46 by Admin

Updated 12 May 2025 20:28:41 by Admin